

# Formation

## Mener les négociations périodiques obligatoires

Les négociations annuelles obligatoires sont un rendez-vous traditionnel entre l'employeur et les syndicats. En effet, en principe tous les ans, les entreprises dotées d'un délégué syndical sont tenues d'entrer en négociation sur différents thèmes.

### Objectifs

Identifier les règles et les enjeux des négociations annuelles obligatoires, optimiser l'agenda social, identifier les thèmes sur lesquels doivent/peuvent porter les négociations annuelles obligatoires, construire l'accord, formaliser l'accord ou le désaccord avec les partenaires sociaux

### Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

### Prochaine session

**Inter-entreprises** : Consultez notre planning des formations !

**Intra** : nous consulter

### Durée

½ journée (3,5 heures)

### Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

### Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

### Programme

- 1 Les interlocuteurs de la négociation obligatoire
- 2 Les thèmes de la négociation périodique obligatoire et leur périodicité
- 4 Adapter le contenu et la récurrence des négociations obligatoires
- 5 Conduite et issues de la négociation obligatoire (accord, désaccord)

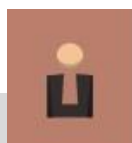
### Tarifs

400 € Hors Taxes

### Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à [cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr](mailto:cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr) ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

*Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avvertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.*



CARABIN - STIERLEN  
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



[www.carabin-stierlen-avocats.fr](http://www.carabin-stierlen-avocats.fr)



Suivez-nous !